

8. Vaccination de rattrapage (3)

2. b. Schémas de vaccination de rattrapage chez l'adulte

Un schéma de rattrapage complet ne s'applique que si aucune dose de vaccin n'a été reçue ou n'a été validée.

Pour établir le schéma de vaccination de rattrapage pour une personne, le schéma complet doit toujours être adapté à sa situation et en particulier aux vaccins reçus antérieurement et validés.

Chez les adultes, la disponibilité de documents vaccinaux attestant de l'état vaccinal se fait souvent de plus en plus rare.

Les antécédents vaccinaux sont importants particulièrement pour la diphtérie, le tétanos et le vaccin pneumocoque. Ces vaccins peuvent en effet provoquer des effets indésirables si l'intervalle entre deux doses est inférieur à 5 ans.

Pour l'hépatite B, le RRO ou le Méningocoque C, l'administration de doses supplémentaires est rarement associée à des effets indésirables de quelque importance.

Tableau 4 : Schéma de rattrapage complet pour les adultes à partir de 19 ans

Vaccins	Intervalle minimal entre les doses		
	Dose 1 et dose 2	Dose 2 et dose 3	Dose 3 et dose de rappel
Td ¹ primovaccination	4 sem	6 - 12 mois	10 ans ²
dTpa ²	Dose unique chez les adultes dont vaccination coquelucheuse incomplète ou inexistante		
IPV	8 sem	6 - 12 mois	
VHB ³	4 sem	8 sem et minimum 16 sem après dose1	
RRO ⁴	Dose unique		

1. Td : pour le cas particulier de la vaccination tétanos en cas de blessure (voir fiche tétanos adulte)
2. dTpa : vaccination anticoquelucheuse incomplète si la personne n'a pas reçu au minimum 3 doses de vaccins coquelucheux à cellules entières ou de vaccin coquelucheux acellulaire, dont la dernière dose aura été administrée au delà de l'âge d'un an avec un intervalle de 6 mois minimum par rapport à la dose précédente. Si vaccination coquelucheuse est inexistante, 1 dose de dTpa peut remplacer une dose de Td. (voir fiche coqueluche adulte)
3. VHB : utiliser un vaccin adulte. Apprécier l'utilisation d'un vaccin combiné VHB-VHA pour ce sujet.
4. RRO : Avoir fait une des 3 maladies ne dispense pas de la vaccination. S'assurer particulièrement de la vaccination chez les femmes en âge de procréation (prévoir un mois de contraception lors de la vaccination d'une femme ayant une vie sexuelle

active). Les professionnels de la santé et les personnes en contacts avec les enfants doivent être vaccinés. Les sujets nés avant 1960 peuvent être considérés comme protégés.